

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
4 — 13 — — soir, Express.	
7 — 11 — — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — — Express.	
5 — 47 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Presse de Vienne, qui n'a été ni la dernière ni la moins vive à nier l'authenticité des fameux documents publiés par le *Morning Post*, n'en dit pas moins ce matin, par une contradiction criante : « En ce moment, la tension existante avec la cour de Russie, et qui était devenue si préjudiciable en politique, vient d'être heureusement mise de côté ; au moment même, les si longs dissentiments avec la Prusse ont fait place à une meilleure entente. »

Ces paroles sont significatives et forment au moins un demi-aveu.

De son côté, le *Journal de Saint-Petersbourg*, qui n'a pas eu assez de moqueries pour les mêmes documents, convenait, il y a peu de jours, qu'il ne s'agissait pas d'une réédition de la Sainte Alliance, mais « d'une entente éventuelle, dans un but défensif. »

Les démentis bruyants et fastueux, qui ont de toutes parts fondu sur le *Morning Post*, portent donc moins sur le fait en lui-même que sur des questions secondaires de nuance et de degré.

En présence de ce qui se passe en Allemagne, l'*Invalide russe* n'hésite pas à déclarer que, « le règne des principes étant passé, chaque Etat ne doit plus songer qu'à ses propres intérêts. »

La *Gazette de Hanovre* s'applique, dans un langage fort embarrassé, il est vrai, à ôter toute importance au conflit qui a eu lieu à Rendsbourg entre les troupes fédérales et les troupes prussiennes.

On mande de Londres, le 22 juillet :

A la Chambre des lords, lord Stratford de Redcliffe appelle l'attention sur les bruits relatifs au rétablissement de la sainte alliance. Il les croit fondés et conseille l'alliance française pour prévenir les dangers de cette sainte alliance.

Lord John Russell pense que la correspondance publiée par le *Morning-Post* n'est pas authentique. Il ajoute que la situation de l'Europe est tellement changée, que le rétablissement de la sainte alliance est impossible. Donc, il ne faut pas être alarmé. Les trois souverains ne désirent que résister aux empiètements de la démocratie. Lord John Russell constate les bons rapports de l'Angleterre avec la France ; il reconnaît que rien ne peut contribuer plus au bonheur de l'Europe que la bonne entente entre la France et l'Angleterre.

Le *Daily-News* et le *Morning-Post* conseillent l'alliance de la France et de l'Angleterre comme étant la meilleure garantie de paix et de liberté contre la sainte alliance.

Le télégraphe signale, à Athènes, un conflit entre l'assemblée et le ministère ; à Constantinople, un conflit entre la Porte et les missionnaires protestants.

Nous lisons dans la correspondance autographe, le *Bulletin de Paris* :

« Le principal objet des préoccupations est aujourd'hui la circulaire par laquelle le gouvernement français met en demeure la Prusse et l'Autriche de se réconcilier avec le Danemark sur les bases du traité de 1852.

La démarche du cabinet des Tuileries équivaut à cette alternative : ou bien les deux Etats allemands renonceraient à leurs prétentions sur l'annexion des deux duchés ; ou bien la France, sans insister autrement sur les droits du Danemark, usera de représailles.

Or, les représailles, ce ne peut être que la rectification territoriale du tort qu'un autre traité, celui de 1815, nous a fait au profit de la Confédération germanique.

Rien donc de plus explicable que l'impatience avec laquelle est attendue la réponse de MM. de Bismark et de Rechberg à la dépêche de M. Drouyn de Lhuys.

Outre qu'on rattache à ce grave incident l'entrevue du roi des Belges avec l'empereur Napoléon III, on y rapporte l'appel sous les drapeaux de la première partie du contingent militaire de 1863.

La question du Brésil a soulevé, paraît-il, de très-vifs débats dans le sein du cabinet britannique. A propos du discours menaçant prononcé par lord Palmerston à l'une des dernières séances de la chambre des communes, la discussion a été poussée si loin, dans le dernier conseil, que le premier lord de la trésorerie a menacé de donner sa démission.

Ses collègues ont fait de grands efforts pour changer sa décision et lui faire comprendre que le moment serait mal choisi pour se retirer. Lord Palmerston s'est rendu à leurs raisons.

Il a donc été convenu qu'on serait très-moderé dans la circonstance afin de laisser résoudre la question par le roi de Portugal qui, on s'en souvient, a offert sa médiation au Brésil

et à l'Angleterre, qui tous deux l'ont acceptée. Lord Palmerston et lord John Russell traiteront l'affaire dans le sens de la modération, le premier dans la chambre des communes, le second dans celle des lords.

Les nouvelles apportées par la dernière maille de Bombay présentent la situation des Indes anglaises sous un aspect inquiétant.

La frontière du Nord-Est est menacée. Les Bhoonanes se rassemblent aux environs de Julpigoree. Le Sooba et le Dabekote ramassent des provisions. Les Bhoonanes ont consulté leurs prêtres et leurs oracles. Ils leur ont demandé quel serait le moment favorable pour commencer leurs opérations. Les oracles ont défendu aux Bhoonanes d'attaquer le territoire britannique, mais il leur ont promis une belle série de victoires, au cas où les Anglais commenceraient la guerre.

À Umballah, dans les provinces supérieures, un chef de rebelles, Mahomed Soofeo, a été jugé et condamné à mort. Sir Herbert Edwarde a confirmé la sentence. Il a ordonné que le corps serait brûlé après l'exécution, comme l'a été celui d'un autre condamné, l'assassin du major Mackeson, ancien commissaire au Punjab.

Les derniers avis de l'Afghanistan portent que Sirdar Mahomet Ufzal Khan, le fils aîné de l'ameer de Caboul, a usurpé le titre d'ameer. Il a été aidé par le khan de Bokhara. Il menace d'envoyer une armée en Caboul. Ses troupes sont déjà prêtes à partir pour Bamecan.

Shere Mahomet Khan, l'ameer actuel, est prêt à soutenir la guerre. Il se montre plus

PROULETON.

UNE PASSION FUNESTE

(Suite.)

— Vous voulez un récit, reprit-il d'une voix grave ; eh bien ! je vous raconterai d'où vient qu'à mon âge, après avoir travaillé plus de cinquante ans, et lorsque je puis travailler encore, il me faut respirer trop souvent au pain de la charité. J'étais heureux avec ma femme, sainte et vaillante créature ; heureux avec nos deux filles : l'aînée, Marie, vertueuse et bonne comme sa mère ; l'autre, ma petite Jeff, bonne également, gaie comme un roitelet, et, par malheur, légère comme une paille. Il se présenta des époux : je choisis deux forgerons, deux garçons le dimanche, quand la poussière noire de la forge avait fondu dans l'eau ; et de plus, je croyais du moins avant le mariage, hommes sages, rangés, de ceux qui sont l'orgueil et la joie du père. Eh ! monsieur, je ne me trompais pas ! ils étaient gens de bien à cette époque ; mais un jour l'autre on s'oublia ; on glissa sur la pente de l'ignorance, et alors tout fut perdu. Il y avait une fa-

mille nombreuse dans les deux ménages, et je vous assure que les deux mères eurent souvent occasion de chanter : Ton père est un buveur ; longue sera la nuit avant qu'il n'arrive. Marie supporta bravement ses malheurs, et pourtant elle vit la misère entrer dans sa maison, ses enfants à peine vêtus, manquant de tout, et encore maltraités par ce malheureux qui avait le vin terrible. Pauvre femme ! son courage lui resta jusqu'à la fin. Mais son corps, usé avant l'âge par les privations, n'avait pas la force de son âme. Le mari ne gagnait rien de trop pour satisfaire son abominable passion : la charge de cinq enfants dont l'aîné n'avait que sept ans, un an de plus que votre Sény, pesait tout entière sur ma fille. Un hiver (c'était celui où la forêt resta couverte de neige près de trois mois), le pain devint si rare au logis, que Marie ne prit aucune nourriture pendant deux jours. Elle avait un enfant malade, et, le troisième jour, ayant mis sur lui, pour le réchauffer, ses meilleurs vêtements, elle fut saisie par le froid et gagna la fièvre. Elle toussait, oh ! mon Dieu ! c'était à me fendre le cœur. « Je ne veux pas, je ne veux pas mourir, disait-elle au prêtre qui vint pour entendre sa confession ; que deviendraient ces chers petits sans leur mère ? » Il fallut bien se résigner.

Je promis à l'agonisante de prendre tous les enfants chez moi, car nous savions bien que lui ne s'en mettrait pas en peine. Il était devenu comme idiot, à ce point qu'ayant tiré du doigt de la morte l'anneau de mariage, il l'engagea le lendemain au cabaret. Le charbonnier se tut, et marcha quelques instants en silence.

— Ton histoire est bien sombre, dit Gaëtan.

— Ce n'est pas tout, reprit le vieillard en baissant la voix ; mon autre fille était plus à plaindre encore. Je vous disais que Jeff, ma jolie petite Jeffik, était quelque peu légère. Avec un bon mari, ce défaut se fût corrigé vite en ménage ; mais quand la pauvre créature vit celui qui devait être son soutien et son protecteur trahir les devoirs les plus sacrés, remplir la maison de scènes dégoûtantes et journalières ; au lieu de tenir bon comme sa sœur, elle perdit la tête à son tour. Elevés en brutes et non en chrétiens, pervertis par l'exemple de leurs parents, deux garçons tournèrent mal, et, à la suite d'un voyage aux forges des Salles, furent jetés dans les prisons de Vannes. Peu de temps après, le père endormi, la nuit, sur un chemin, fut écrasé par une charrette. La mère, il m'en coûterait trop de vous dire comment elle finit. Aurais-je jamais pensé que la mort de

Jeffik pourrait être un soulagement pour les siens ? Ah ! monsieur ! quelle calamité pour nous autres paysans et ouvriers que ce penchant maudit ! Sur cent familles tombées dans la misère, tenez pour certain que quatre-vingts le sont par l'inconduite du père ou des fils en état de gagner. D'autres, comme moi, depuis que j'ai recueilli les enfants de mes deux filles, subissent les conséquences des fautes d'autrui. Ainsi, presque partout, en cherchant la cause de nos malheurs, nous trouvons des égarements dont nous sommes les auteurs ou les victimes.

M. de Kamblek n'écoutait plus le vieillard ; son pas était devenu précipité, tout son corps était sous l'empire d'une agitation fébrile. Rogard, qui marchait derrière lui, avait quelque peine à le suivre. Ils étaient arrivés dans la partie la plus resserrée du vallon, et côtoyaient la petite rivière dont le nom lugubre paraît conserver le souvenir d'un double meurtre accompli dans cette contrée sauvage. Quel lieu semblerait mieux choisi pour un événement tragique que cette gorge étroite, ces montagnes hérissées de rochers croulants, couronnées de maigres sapins, montant çà et là, de leur sommet à leur base, des portions de terrain profondément creusées par des eaux maintenant absentes ; mais qui ont laissé

hardi que jamais, depuis la défaite de son second frère Mahomet Auzim Khan. Ce dernier est à Rawul-Pindée; il attend une entrevue avec le gouverneur de cette province.

La paix ne peut se rétablir aux Indes; l'insurrection éclate à la Nouvelle-Zélande et aux îles Vancouver, et une insurrection des Cafres menace le cap de Bonne-Espérance. Décidément l'Angleterre n'est pas en veine de bonheur avec ses colonies.

Une dépêche privée de New-York annonce que le capitaine de vaisseau Winslow, qui commande le *Kearsarge*, vient, en récompense du succès qu'il a obtenu contre l'*Alabama*, d'être nommé commodore.

Nous apprenons, d'un autre côté, que le président Jefferson-Davis vient d'élever le capitaine de frégate Semmes, qui commandait l'*Alabama*, au grade de capitaine de vaisseau, pour le récompenser de son courage et de sa belle conduite.

A propos de la canonnade entendue de Fécamp, et qui avait donné lieu au bruit d'un nouveau combat entre des bâtiments fédéraux et confédérés dans la Manche, le *Journal de Fécamp* publie la note suivante :

« On a entendu, en effet, lundi et même mardi, à Fécamp, le bruit d'une vive canonnade. Mais, après renseignements pris, nous annoncerons que tout fait supposer que le bruit entendu ne peut être, par sa régularité et sa précision, que celui de salves d'artillerie tirées par la flotte anglaise stationnant en ce moment à Brighton, où l'attire la présence de la reine Victoria. Un bateau de notre port a déclaré hier, à son retour de la pêche, avoir été témoin de la canonnade de la flotte anglaise, canonnade dont le bruit l'a suivi jusque dans les parages de Fécamp.

D'un autre côté, les pilotes nous ont déclaré que, depuis quinze jours environ, ils entendaient en mer les exercices d'artillerie de la marine anglaise, exercices qui ont lieu chaque année à pareille époque, et dont le bruit parvient, grâce à la sérénité du temps et au vent, jusque sur les côtes de France. »

Le *Moniteur* publie le rapport suivant de S. Ex. le ministre de la guerre, ainsi qu'un décret impérial modifiant l'administration de l'Algérie.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 7 juillet 1864.

SIRE,

J'ai eu l'honneur de soumettre, il y a plusieurs mois, à l'appréciation de Votre Majesté, diverses mesures dont elle m'avait recommandé l'étude, et qui avaient pour objet d'apporter dans l'organisation administrative de l'Algérie des modifications conseillées par l'expérience acquise pendant ces dernières années. Les événements qui viennent de troubler

la sécurité de la colonie ont donné à ces mesures un caractère plus prononcé d'opportunité, et je demande à Votre Majesté la permission de revenir sur les considérations qui les ont inspirées.

Il n'est plus permis de douter aujourd'hui des véritables causes de l'insurrection qui, du sud de l'Algérie, s'est rapidement propagée dans le Tell, et qui aurait gagné le cœur même de nos établissements de colonisation, si nos troupes n'étaient accourues pour les défendre. Ce n'est pas seulement le fanatisme qui a soulevé les indigènes; c'est aussi l'espoir insensé de surprendre la vigilance d'une autorité qu'ils ont crue désarmée parce qu'ils la voyaient divisée dans son action; ce sont les clameurs imprudentes d'une presse passionnée qui, en inquiétant l'opinion publique, ont fait craindre aux indigènes un avenir plein de rigueur pour leurs personnes et de périls pour leurs intérêts.

Ces populations, crédules, mais fières, demandent à être contenues par une autorité ferme autant que juste. Pour assurer la sécurité indispensable à la prospérité de nos colonies, pour permettre au gouvernement de Votre Majesté de poursuivre avec calme la grande œuvre de régénération qu'il a entreprise en Algérie, il faut nécessairement relever le principe d'autorité auquel l'indépendance des généraux et des préfets enlève une partie de sa force.

Quel est, en effet, l'état actuel des choses en Algérie? La réunion de la population européenne sur certains points, les intérêts de diverse nature qui se sont développés sous l'influence de notre politique, ont naturellement amené la division du pays en territoires civils et en territoires militaires.

Les premiers sont régis par la législation spéciale de la colonie, législation que les dispositions libérales de Votre Majesté tendent chaque jour à confondre avec le droit commun de la métropole. On y a créé, partout où la population présente une certaine densité, des communes organisées sur des bases à peu près analogues à celles de nos communes françaises. Les différents îlots qui composent dans chaque province le territoire civil forment un département administré par un préfet.

Les territoires militaires sont soumis à un régime administratif exceptionnel. Les autorités militaires y remplissent vis-à-vis des populations européennes les fonctions administratives civiles. Le général commandant la division exerce les attributions dévolues au préfet dans le territoire civil. Les populations indigènes sont soumises, sous son autorité, à une administration spéciale conforme à leurs mœurs, et dont les bureaux arabes sont les agents actifs et les dévoués auxiliaires.

Les chefs des divers services administratifs relèvent tantôt du préfet, tantôt du général,

selon que les affaires qu'ils ont à traiter appartiennent à l'un ou à l'autre territoire.

Dans chaque province, un conseil-général est chargé de délibérer sur les intérêts communs des deux territoires et sur le budget. Mais, bien que les ressources principales de ce budget soient fournies par l'impôt arabe, les indigènes y sont à peine représentés, et le préfet y a la prépondérance sur le général commandant la division.

En résumé, deux autorités, le général et le préfet, indépendantes chacune dans un territoire morcelé; deux populations dont les origines diffèrent profondément, administrées d'un côté par l'autorité civile, de l'autre par l'autorité militaire; le préfet appliquant aux populations du département les principes de l'administration métropolitaine; le général exerçant en territoire militaire les attributions du préfet vis-à-vis des Européens, tandis que les indigènes de ce territoire sont soumis à un régime différent de celui qui est appliqué aux indigènes du département: voilà le tableau des anomalies que présente la situation administrative de l'Algérie.

Cette dualité de pouvoirs s'entrecroisant, se heurtant dans une même province dont ils se partagent les fractions plus ou moins isolées, amène sans cesse des conflits que les esprits les plus conciliants ont de la peine à prévenir.

L'unité de vues, qui serait si profitable à la chose publique, fait complètement défaut aussi bien que l'unité d'action. Ainsi, le général qui a sous son commandement les troupes et les populations indigènes, et dispose par conséquent de moyens considérables, n'en peut user dans l'intérêt des populations du territoire civil.

Si de grands intérêts européens viennent à se constituer en territoire militaire, le préfet n'est point appelé à les diriger, et ces intérêts n'ont pas même les garanties de la juridiction contentieuse des conseils de préfecture, qui s'arrête en principe aux limites du territoire civil.

Enfin, la grande mesure qui vient d'être consacrée par le sénatus-consulte du 22 avril 1863, la constitution de la propriété individuelle dans les territoires occupés par les Arabes, cette mesure qui, pour être appliquée avec rapidité et régularité, devrait recevoir une impulsion unique et une direction puissante, se trouve compliquée de l'intervention de l'autorité civile pour des territoires de tribus qu'on a prématurément compris dans les limites des départements, sans que les intérêts civils aient bénéficié en rien de cette annexion.

Il m'a semblé que, pour faire cesser de fâcheux tiraillements entre deux autorités placées en face l'une de l'autre, il suffisait d'augmenter les pouvoirs et la responsabilité des généraux commandant les divisions, en leur

subordonnant les préfets et en leur rendant l'administration des indigènes établis en dehors des circonscriptions communales. Ces généraux chargés de la haute direction des services civils prendraient le titre de commandants de province.

L'unité ainsi rétablie, les anomalies qui ont frappé Votre Majesté auront à peu près disparu, et cependant les institutions données à l'Algérie seraient respectées. On n'aurait plus à craindre l'antagonisme entre les hommes, puisque les généraux, investis de l'autorité supérieure, dirigeraient l'action des préfets, obligés de soumettre à leur approbation les mesures de politique générale et de sécurité publique.

L'administration serait homogène pour les Européens qui relèveraient de l'autorité civile, comme elle serait normale pour les indigènes qui seraient soumis à l'autorité militaire. Les Européens conserveraient ainsi leurs administrateurs naturels, en même temps qu'ils rencontreraient auprès des généraux la force morale, l'appui matériel, le concours fécond de l'armée, pour aider à l'expansion de l'élément colonisateur, industriel et commercial. Les indigènes retrouveraient dans l'autorité militaire une administration appropriée à leurs habitudes, ayant la puissance et la force qu'il faut opposer à une population guerrière, la vigilance et la mobilité qui permet de saisir partout les menées coupables, la promptitude et l'énergie que commande la répression.

Telle est, Sire, la pensée qui a présidé aux modifications que je propose à Votre Majesté. Je les ai formulées dans un projet de décret que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

Suiv le décret conforme.

Pour les articles non signés: P. Godet.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur du soir*:

A son retour du pèlerinage de la Mecque, l'émir Abd-el-Kader, rentré à Damas, le 23 juin dernier, a reçu la visite du gouverneur-général de cette ville, du mufti et des principales autorités turques, ainsi que des consuls de France, d'Angleterre et de Russie.

Dès le lendemain de son arrivée, l'émir avait envoyé chez le consul de France pour lui offrir le salut et le prier de l'excuser s'il ne venait pas le voir en personne, l'usage musulman étant de ne pas sortir de chez soi pendant un certain nombre de jours au retour d'un pèlerinage.

Dans la visite qu'il a reçu de M. Heccard, Abd-el-Kader lui parla longuement et en termes empreints d'une vive reconnaissance des honneurs qu'avait eues l'Empereur pour lui faciliter son voyage à la Mecque. Il ajouta qu'il espérait

après leur passage des ravins où tremblent encore des joncs flétris et des roseaux desséchés. Un ruisseau, ou plutôt un torrent, le *Deu-Laz*, dont j'ai parlé tout-à-l'heure, fuit avec cent détours au bas des pentes escarpées, à travers les rocs et les abîmes. Dans cette vallée effrayante, tout est désordre et dissolution. Imposible de mieux justifier son nom redoutable: Vallon de l'Enfer.

— Il faut que je parle, s'écria tout-à-coup Gaëtan; aussi bien, je sens, au frémissement qui s'empare de moi, que la voix ne peut tarder à se faire entendre. C'est un ordre affreux, cependant, et que j'en aurai jamais la force d'exécuter.

— Quel ordre? demanda le charbonnier en frissonnant malgré lui.

— Ecoute, Rogard, reprit le châtelain en parlant très-vite comme s'il était pressé d'en fuir avec une pénible confiance: c'était à trois cents pas d'ici; je m'étais égaré en cherchant le bourg de Siffiac, et comme j'étais malade, accablé de fatigue, je voulus me reposer quelques instants. Il y a là des pierres formant une allée couverte, des pierres élevées par des druides, qui, dit-on, sacrifiaient parfois des victimes humaines à je ne sais quel Dieu sanguinaire. Je me glissai sous le dolmen pour y chercher le som-

meil dont j'avais besoin. Je venais de fermer les yeux en pensant à mon enfant chéri, et en m'accusant tout bas de l'avoir rendu pauvre de riche qu'il était, lorsque j'entendis distinctement une voix qui me parlait à l'oreille.

— Gaëtan, disait-elle, un jour ou l'autre, tu feras mourir ton fils.

Et comme je m'éveillais en sursaut tremblant de tous mes membres:

— Sors de ce tombeau, reprit la voix, et regarde, à droite, sur la colline, ce plateau entouré de gouffres, c'est là que ton Séný doit mourir.

J'ignorais l'existence de cette sorte de terrasse avançant en saillie sur les abîmes; mais lorsqu'il me fut possible de me traîner hors du dolmen, je la vis comme à présent se détacher en noir sur le ciel. Tout mon être protestait contre l'idée d'un crime aussi atroce, et pourtant je sentais avec horreur que, si l'enfant avait été là, ni lui ni moi n'aurions échappé à un effroyable destin. Ne cherche pas à m'interrompre; ne me dis pas que c'était un effet du cauchemar, une illusion provenant de l'ivresse. Quand je revins à moi, quand les vapeurs du vin se furent dissipées, je crus aussi à un rêve, d'autant plus que l'entraînement irrésistible que j'avais senti

un moment, avait entièrement disparu.

J'éprouvai un tel chagrin d'avoir pu seulement rêver une chose aussi affreuse, que je pris le parti de renoncer désormais à de trop longues habitudes. J'ai languï; j'ai souffert dans mon corps; peu m'importait, du moment que le calme s'était fait dans mon esprit, et que j'avais la certitude, en tenant ma promesse de ne plus boire, de ne jamais faire le moindre mal à mon enfant. Hélas! hier, d'anciens amis sont venus me surprendre, j'ai manqué à mes serments; je me suis enivré, et voilà qu'au moment où tu as nommé devant moi le Vallon-de-l'Enfer, les angoisses ont reparu, la conviction d'un malheur prochain est revenue aussi terrible. Après une lutte de quelques moments, j'ai voulu savoir, en me retrouvant ici la nuit, si la voix me parlerait de nouveau. Je me suis hâté pour te rejoindre, cherchant à me persuader que ta présence me ferait du bien, et que l'épreuve, au lieu de confirmer la vision sinistre, m'en délivrerait à l'avenir. Rogard, j'éprouve un malaise, un accablement qui m'avertit de ne pas chercher à fuir mon sort: je tuerai Séný, et je suis déjà le plus malheureux des hommes.

Il est inutile de rapporter ici les raisonnements du vieillard pour combattre ce qu'il appelait l'erreur

diabolique d'un pauvre cerveau en délire. La contradiction semblait augmenter l'exaltation fiévreuse du malheureux Gaëtan; et lorsqu'ils furent arrivés ensemble au dolmen, dont l'une des plus larges pierres était renversée et entravait le cours du torrent, Rogard avait déjà répondu à tant de divagations, qu'il n'éprouva aucune surprise en voyant le châtelain se glisser en rampant dans la partie du dolmen restée debout, pour en sortir presque aussitôt en versant d'abondantes larmes. Le doute n'était plus possible: M. de Kaniblek avait des accès de démence. Les cas d'aliénation mentale causés par l'abus des spiritueux sont fréquents. Le docteur Bayle va même jusqu'à affirmer qu'un tiers des aliénés existant en France doivent leur maladie à cette cause honteuse. M. Brierre de Boismont aussi, dans son livre sur les hallucinations, cite plusieurs exemples où la folie occasionnée par les alcools prit le caractère le plus dangereux. L'un de ces exemples a beaucoup d'analogie avec l'histoire qui nous occupe. Les détails en sont navrants.

Rogard n'avait lu ni les mémoires du docteur Brierre de Boismont ni ceux du docteur Bayle; mais il savait, pour l'avoir vu plus d'une fois, qu'un buveur devient aisément un sombre maniaque. Le vieil-

ne pas mourir sans pouvoir remercier verbalement Sa Majesté Impériale de toutes les faveurs dont elle le comblait.

— L'instruction de l'affaire Dréo est terminée. On sait qu'il s'agit d'une inculpation de réunion non autorisée de plus de 20 personnes. Les prévenus qui semblent devoir comparaître en justice sont : MM. Garnier-Pagès, Carnot, Herold, Dréo, Ferry, Clamageran (ces six personnes de Paris), M. Melsheim, avoué à Schélestadt, M. Bory, avocat à Marseille.

On assure que cette affaire, qui doit durer une semaine, sera jugée par la sixième chambre, sous la présence de M. Dobignie, vers le 9 août.

On avait annoncé que l'ordonnance du juge d'instruction était rendue. Ceci était parfaitement exact. Mais à la suite d'une conférence entre M. Gonet, juge d'instruction, M. Malher, substitut, et M. de Marnas, procureur-général, cette ordonnance paraît avoir été ajournée.

— On écrit du Mâconnais à l'Union de l'Ouest :

A part quelques vignes situées dans des expositions chaudes, celles (et c'est le plus grand nombre) qui sont au nord ou plus près de la plaine s'égrènent et coulent d'une façon déplorable. Il est même des localités, au sud-ouest de Mâcon, où l'on a constaté la présence d'un petit ver blanc qui, s'attaquant à l'épiderme du cep, sur les racines qu'il décortique, fait périr tout à coup des rangées entières de souches sur des espaces plus ou moins considérables et qui vont jusqu'à trois ares. Le mal, on le voit, est autrement sérieux dans ces localités que dans les autres vignobles, puisqu'il ne se borne pas à mettre en péril la récolte pendante, mais qu'il s'attaque à la souche elle-même. Cet ennemi d'un nouveau genre a paru assez digne d'examen pour qu'on le signalât à la Société de viticulture de Mâcon qui, se bornant à constater l'impuissance du soufre sur l'insecte parasite, a indiqué le naphate comme remède à essayer. Sera-t-il plus puissant que le soufre ?

— L'ASSASSIN DE M. BRIGGS. — Nouvelle péripétie. — L'agence Havas, avec la scrupuleuse fidélité dont elle fait profession, a donné pour dépêche authentique et pour fait certain la nouvelle de l'arrestation de Müller.

Naturellement il n'en est rien. Ce qui est vrai, c'est qu'hier à Londres le bruit courait partout de cette arrestation, mais des informations plus précises établissent non-seulement que Müller n'a pas été pris, mais encore que la Victoria ne devait pas relâcher et n'a pas relâché à Queenstown.

Ce qui paraît également établi, c'est que Müller est bien l'assassin recherché par la police anglaise, et en lisant les détails des premières enquêtes, on ne peut s'empêcher de soupçonner ce tailleur allemand du meurtre de M. Poinot, et de penser

que Müller pourrait bien être Jud, ou Jud être Müller.

Le genre du crime reproché à Müller et à Jud est exceptionnel. Il y a, heureusement, et il ne peut y avoir que très-peu de scélérats travaillant de cette façon. A toute force, on n'en peut jusqu'à présent signaler que deux, Jud et Müller, et ne paraît-il pas très-raisonnable de supposer que les deux ne fount qu'un ?

Ajoutez à cela que Müller était en Angleterre depuis environ deux ans. Or, il y a trois ans et demi que M. Poinot fut assassiné dans un train venant de Mulhouse, le 6 décembre 1860.

On sait que Jud, échappant aux recherches actives de la police française, passa en Suisse où l'on perdit complètement sa trace. Accordons-lui une année de divagation en Suisse et en Allemagne, pour dépister complètement les poursuites, et il revient à Cologne pendant quelques mois; de là on l'appelle à Londres il y a deux ans, comme on va le voir.

Il y arrive, nanti d'une montre qui lui faisait horreur; il le disait à tout le monde: il voulait s'en défaire.

Jud avait volé à M. Poinot sa montre et son porte-monnaie.

Le temps et l'espace nous manquent pour pousser plus loin les rapprochements. L'intelligence du lecteur suppléera à notre insuffisance en lisant les nouveaux et intéressants détails qui suivent.

On écrit de Londres :

« Nous sommes à même de donner quelques nouveaux détails sur l'assassin de M. Briggs.

« Il se nomme François Müller, et est né en 1839, à Cologne. Ses parents étaient armuriers, et naturellement il embrassa leur profession. Il y a trois ans environ, un de ses amis et compatriotes quitta Cologne et vint se fixer en Angleterre. Il y fit la connaissance du cocher Matthews, demeurant à Paddington, dont il ne tarda pas à épouser la sœur.

« C'est sur les pressantes sollicitations de cet ami, environ un an après, que Müller vint, comme lui, se fixer en Angleterre. Il y trouva tout d'abord de l'occupation en qualité d'armurier; bientôt après, étant sans ouvrage, il apprit l'état de tailleur.

« C'est à cette époque qu'il fit la connaissance d'une autre sœur de Matthews; mais le caractère violent de Müller, sa physionomie, qui, loin d'être avenante, inspirait une répulsion dont on ne pouvait se défendre, déterminèrent le père de la jeune fille à lui refuser la main de celle à laquelle il désirait s'unir.

« Dans une autre occasion, se trouvant à dîner chez Matthews: Je n'aime pas cette montre, s'écria-t-il tout à coup, il m'en faut une jolie, et je l'aurai.

« Matthews prétend que cette remarque était

faite avec une certaine emphase et que les traits de l'accusé en la faisant avaient un air tout à fait sinistre.

« Le 7 mai, Müller est entré en qualité d'ouvrier tailleur et non en qualité de chemisier, comme on l'a dit, chez M. Hodgkinson, au n° 45, Threadneedle street. Il recevait 25 shillings par semaine. Il passait pour un bon ouvrier. Plus d'une fois il a manifesté l'intention d'aller en Amérique, et on croit qu'il faisait des économies pour arriver à se procurer l'argent nécessaire à ce voyage. C'est le 2 juillet, chez ce M. Hodgkinson, qu'il a reçu sa dernière paie. Depuis on l'a plus revu.

« Hier matin, on supposait que Müller avait été arrêté à Queenstown. Cette assertion ne repose sur aucune donnée certaine.

« M. Death, l'inspecteur Tanner et le cocher Matthews sont partis hier de Liverpool, à bord du paquebot qui fait le service des dépêches en destination pour New-York.

« En résumé, voici le portrait de l'accusé. C'est un homme déterminé, d'une singulière énergie. Il est froid, intelligent et passe pour très-habile et réussissant dans tout ce qu'il entreprend. Il est d'un caractère violent, il n'était nullement aimé. Il a le front bas, les pommettes des joues très-saillantes. Il est homme, dit-on, à attenter à ses jours, si jamais il se voit sur le point d'être saisi.

On croit que M. Briggs a été frappé par deux assassins. On soupçonne un individu arrêté à Stafford d'être le second coupable.

Chronique Locale.

On lit dans l'Intérêt Public, de Cholet :

Mardi dernier, la ville de Cholet était en émoi : une chienne atteinte d'hydrophobie parcourait les rues, mordant impitoyablement tous les chiens qui se trouvaient sur son passage. On se mit à la poursuite de cette dangereuse bête, qui fut tuée d'un coup de sabre par un voltigeur du 44^e. Aucune personne n'a heureusement été atteinte. Le soir et le lendemain, des chiens en grand nombre ont été abattus.

M. le Maire, après une enquête des plus sérieuses, a pris immédiatement les mesures de sûreté que commandaient les circonstances.

Voulez-vous avoir facilement, et à moins de frais que ceux qui sont dans le commerce, un baromètre plus exact que ceux qu'on vous vend ?

Prenez, nous dit le Pays, un demi-gramme de camphre, autant de salpêtre et de sel ammoniac. Ce n'est pas cher, comme vous voyez; dissolvez ces matières séparément dans de l'eau-de-vie pure d'au moins 18 degrés, ce qui se fait promptement pour les sels, mais plus lentement pour le camphre.

— Je serais le dernier des hommes, reprit le vicomte, si, après avoir expérimenté deux fois les effets de l'ivresse sur mon cerveau, je ne me corrigais pas encore. Va! Sény n'a plus rien à craindre de moi. Je veux me le prouver à moi-même, en rejoignant les chasseurs, en me mêlant à eux, en déclarant tout haut que j'ai renoncé pour toujours aux liqueurs, à toute boisson enivrante. J'ai le corps brisé, le cœur gonflé d'amertume; mon plus grand désir serait de retourner immédiatement chez moi; n'importe j'irai au rendez-vous de chasse, parce que la seulement je puis acquiescer la certitude qu'il me faut. Le résultat, je le connais d'avance: on ne s'expose pas trois fois volontairement aux tortures dont tu as été témoin.

— On peut s'y exposer, on le peut! s'écria le vieillard d'un ton encore plus suppliant qu'impératif. Je vous ai promis le secret sur ce que j'ai vu et entendu cette nuit; mais le moyen de me taire si l'enfant est en danger? C'est grand-pitié de savoir qu'il suffit d'un instant de faiblesse pour vous rendre ces lubies furieuses où le pauvre petit serait perdu s'il vous tombait sous la main. Consentez à l'éloigner ou je reprends ma parole, et je raconte, dès aujourd'hui à Mme de Kaniblek tout ce qu'elle doit connaître pour veiller à la sûreté de son fils.

— La vie de ma femme est déjà fort triste, murmura le châtelain. Comment me décider à séparer l'enfant de sa mère ?

— Aimez-vous mieux les exposer à une séparation plus affreuse? demanda le charbonnier.

Le visage de M. de Kaniblek devint livide.

(La suite au prochain numéro.)

Pour accélérer, chauffez au feu ou à l'eau chaude le petit pot dans lequel vous voulez obtenir la solution camphrée.

Ces matières dissoutes, mélangez-les dans un flacon oblong, de la forme des flacons d'eau de Cologne que vous fermez d'un bouchon et cachez à la cire. Suspendez-le de manière à ce qu'il soit exposé au nord.

Les cristallisations qui se produiront à l'intérieur du flacon indiqueront très-fidèlement les changements de temps. La limpidité du liquide annonce le beau temps; s'il vient à se troubler, c'est le signe de pluie; si la glace se forme au fond, l'air sera lourd ou bien il gèlera.

La présence de petites étoiles présage la tempête; de gros flocons pronostiquent le temps couvert ou la neige; des filaments à la partie supérieure, le vent; de petites pointes, un temps humide ou nébuleux. Quand les flocons montent et se tiennent dans le haut, le vent doit se produire dans les couches supérieures de l'air. Plus la glace monte, plus le froid deviendra rigoureux.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les dernières nouvelles d'Amérique confirment les nouvelles déjà publiées.

Le Times a reçu de son correspondant spécial à New-York les nouvelles suivantes en date du 13 juillet :

Le général fédéral Wallace a fait de grandes pertes, samedi dernier, à la bataille de Monocacy, et a été refoulé sur Baltimore. Les confédérés ont fait mille prisonniers parmi lesquels se trouve le général Tyler.

Lundi, les confédérés étaient à six milles de Washington. Ils ont brûlé la résidence de M. Blair. Ils étaient également en force près de Baltimore, où ils ont brûlé la résidence du gouverneur et du général Cadwallerden.

Ils ont capturé deux trains dans lesquels se trouvait le général Franklin avec son état-major. On dit que des renforts considérables envoyés par le général Grant sont arrivés à Baltimore.

Le gouverneur de Pennsylvanie accuse hautement le peuple de stupidité ou de coupable indifférence à cause du peu d'empressement qu'il montre à répondre à l'appel du président qui a demandé des volontaires de cent jours pour la défense de Washington.

15 juillet. — Les confédérés ont quitté les environs de Washington le 15. Leur destination est inconnue; mais hier, à midi, ils étaient encore au nord du Potomac.

Shanghai, 6 juil. — L'armée du général Gordon a été licenciée. Sir Alcock prépare les quartiers pour les troupes anglaises à Jeddo.

Bucharest, 24 juillet. — Le journal Romanul a été supprimé pour ses violences de langage.

Dresde, 24 juillet. — Le gouvernement saxon a révoqué le général Hacke de ses fonctions de commandant des troupes fédérales et lui a donné un successeur.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Changement de Domicile.

M. POTTET, chapelier, a transféré son domicile rue Saint-Jean, 58, près de la place de la Bilange.

M^{me} Guichard, COUTURIÈRE EN CORSETS, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son établissement au rez-de-chaussée de la maison qu'elle habite, place du Marché-Noir, 7, et qu'elle a ajouté à sa fabrication de corsets sur mesure, en tous genres, les corsets de Paris et les corsets sans couture, ainsi qu'un assortiment de jupons et de crinolines; elle tient également toutes les fournitures qui entrent dans ces deux sortes de confections.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 25 juillet.
 Arrivée de LL. MM. l'empereur et l'impératrice du Mexique. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Célébration de la fête de Saint-Pierre à la chapelle Saint-Louis de Tunis. — Correspondance d'Algérie. — Autobiographie d'un poète (suite). — Expédition dans l'intérieur du Mexique. — Giulia (nouvelle), fin. — La clé des champs. — Fête du Courban-Bairam, à Brousse. — Orage dans l'Oberland. — Gazette du Palais. — L'appareil Rumkorff et la science.
 Gravures : Arrivée de LL. MM. l'empereur

et l'impératrice du Mexique à Vera-Cruz. — Messe célébrée à la chapelle Saint-Louis (Tunis) pour la fête patronale de matelots gabiers (27 juin). — Insurrection d'Algérie : Combat d'Aïn-El-Sucta ; — Les chefs des Flittas recevant du général Deligny la confirmation de l'aman, au bivouac de Ras-Oued-El-Anzar. — Expédition dans l'intérieur du Mexique (4 gravures). — Fêtes du Courban-Bairam dans la mosquée de Zeschil Imaret, à Brousse. — Un orage dans l'Oberland. — Théâtre Robin ; — Bloc de verre de neuf centimètres, traversé par l'étréincelle de l'appareil Rumkorff. — Rébus.

Marché de Saumur du 23 Juillet.

Froment (l'hectol.)	17 07	Huile de lin.	56 —
2 ^e qualité.	16 41	Paille hors barrière	38 40
Seigle.	10 —	Foin.	76 35
Orge.	10 —	Luzerne (les 750 k)	74 10
Avoine anc. (entrée)	9 40	Graine de trèfle	—
Fèves.	12 —	— de luzerne.	—
Pois blancs.	26 —	— de colza.	31 —
— rouges.	26 —	— de lin.	29 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre).	—
— de chevenis.	52 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DFS VINS (1).
BLANCS (2).
 Coteaux de Saumur 1863. 1^{re} qualité 60 à 75
 Id. 2^e id. 50 à 55
 (1) Prix du commerce. — (2) 2 hec. 30 lit. — (3) 2 hec. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	48 à
Id.	2 ^e id.	45 à
Saint-Léger et environs 1863,	1 ^{re} id.	45 à
Id.	2 ^e id.	40 à
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id.	40 à
Id.	2 ^e id.	38 à
La Vienne, 1863.	1 ^{re} id.	32 à
	2 ^e id.	32 à

ROUGES (3).
 Souzay et environs 1863. 1^{re} qualité 180 à
 Champigny, 1863. 2^e id. 120 à
 Id. 1^{re} id. 70 à
 Varrains, 1863. 2^e id. 90 à
 Bourgueil, 1863. 1^{re} qualité 160 à
 Id. 2^e id. 70 à
 Restigny 1863. 1^{re} id. 68 à
 Chinon, 1863. 2^e id. 60 à

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1895, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

Extrait de jugement d'interdiction.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de première instance de Saumur, le seize juillet mil huit cent soixante-quatre, enregistré et signifié, il résulte que M. Ernest PELTIER, sans profession, domicilié à Saumur, et de fait actuellement interné à la maison impériale de Charenton, a été déclaré en état d'interdiction, et que M. LE BLAYÉ, notaire à Saumur, a été nommé administrateur provisoire de la personne et des biens dudit interdit, jusqu'à ce qu'il soit pourvu à sa tutelle.

Pour extrait, certifié sincère et véritable, par moi, avoué de M^{me} Julie-Lucile ALLAIN, veuve de M. Athanase PELTIER, ancien notaire, elle propriétaire, demeurant à Saumur, demanderesse en interdiction. A Saumur, le vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-quatre. (342) R. BODIN.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

Extrait de demande en séparation de biens.

Par exploit du ministère de Guérin, huissier à Saumur, en date du vingt-trois juillet mil huit cent soixante-quatre, enregistré,

La dame Flavie Bailly, couturière, demeurant à Saumur, épouse de René Malnoë, cocher, ayant son dernier domicile à Saumur, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus, a formé contre ledit sieur Malnoë, son mari, sa demande en séparation de biens, et M^e Bodin, avoué près le tribunal civil de Saumur, y demeurant, a été constitué, sur ladite assignation, pour la demanderesse, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau de Saumur, du dix juillet mil huit cent soixante-quatre.

Pour extrait, certifié conforme, par moi, avoué soussigné. A Saumur, le vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-quatre. (343) R. BODIN.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UN

TRÈS-BEAU JARDIN

De 50 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur. S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (295)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ

Située dans les communes de Verrye et des Tuffeaux, à 6 kilomètres de Saumur, consistant en :
 Quatre fermes cont. h. a. c.
 nant ensemble..... 116 » »
 Et des bois-taillis
 d'une contenance de... 124 20 87
 Total de la contenance 240 20 87
 S'adresser audit M^e LEROUX. (521)

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé près Saumur.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

Une BELLE FERME, située commune de Blou, nommée la JOUBARDIÈRE d'une contenance approximative de 20 hectares.

Cette ferme est susceptible de division. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au dit M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé. (522)

Etudes de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé, et de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE De gré à gré,

Une jolie propriété d'agrément, nommée LES BOUTARDIÈRES, située commune de Neuillé, près du bourg, et à peu de distance de Saumur.

Cette propriété, d'un abord très-facile en toutes saisons, comprend : une maison de maître de construction récente, en très-bon état ; vastes servitudes, cuves, pressoir, caves en roc ; jardins anglais ; jardins potagers plantés d'arbres fruitiers d'une belle venue et en plein rapport ; verger affilé de vigne blanche et de beaux arbres fruitiers, et une vigne rouge, en très-bon état, dans le meilleur crû de Neuillé ; le tout d'une superficie de 4 hectares 80 ares 65 centiares.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser : pour tous renseignements et pour visiter les lieux, à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

Et, pour traiter, soit au dit M^e LOISELEUR, soit à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (525)

A VENDRE

Une BELLE CUVÉ EN CHÈNE, bien ferrée, à tirer 50 poinçons de vin rouge.

S'adresser, pour la voir, chez M^{me} DELANDES DE BAGNEUX, et, pour traiter, à M. LETEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur. (314)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale. S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

AVIS.

Le vert du regain de la Grande Prairie l'Abbé, dite Grélet, située dans l'île Ponneau, ouvrira lundi 1^{er} août et fermera le 1^{er} octobre. Le prix est 15 fr. par mois par cheval, payable en entrant. S'adresser chez M. PONNEAU, rue Royale, 15, Saumur. (444)

AVIS.

On demande un emploi de régisseur. Les meilleurs certificats seront produits, et dans la gestion, il sera apporté l'expérience de quinze années de stage dans le notariat.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de domicile.

M. REVEAU, agent de change à Saumur, a transféré son domicile rue du Petit-Mail, n^o 5, en face du magasin de la pompe à incendie.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

UN EMPLOYÉ DE COMMERCE,

porteur de bons certificats, DEMANDE UN EMPLOI, soit pour la vente au magasin, soit pour la tenue des livres, pour toute espèce de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Les imprimeurs qui désirent vendre, comme les personnes qui désirent acquérir une IMPRIMERIE, peuvent s'adresser à l'administration du *Gutenberg*, rue du Bac, n^o 93, la seule en rapport avec toute l'imprimerie de France. (299)

LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU, Membre du Conseil municipal. PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

LE SIÈCLE ILLUSTRÉ

Journal illustré paraissant deux fois par semaine, PUBLIE EN CE MOMENT

LE TUEUR DU ROI

Grand roman historique inédit, PAR TURPIN DE SANSAY. Auteur de *la Sorcière de Paris*, de *la Peste noire* et des *Chiffonniers de Paris*.

Cette œuvre, l'une des plus palpitantes qui aient été depuis longtemps livrées au public, emprunte ses drames et ses péripéties aux secrets Annales de l'histoire, à l'époque si remarquable de l'histoire du règne de Charles IX, de Catherine de Médicis et des guerres des catholiques contre les huguenots.

Bureaux du *Siècle illustré* : 1, rue du Pont-de-Lodi. — Prix de l'abonnement pour les départements : Un an, 8 fr. ; six mois, 4 fr. — Envoyer un mandat de poste.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS. REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS. Offices — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c. On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 23 JUILLET.			BOURSE DU 25 JUILLET.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	66 10	» »	» »	66 05	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	94 50	» »	» »	94 50	» »	» »
Obligations du Trésor.	435	» »	» »	437 50	2 50	» »
Banque de France.	3398 73	» »	» »	3390	» »	8 73
Crédit Foncier (estamp.)	1200	» »	10	1195	» »	5
Crédit Foncier, nouveau.	1226	» »	» »	1220	» »	» »
Crédit Agricole	750	» »	» »	750	» »	» »
Crédit Industriel.	735	» »	2 50	735	» »	» »
Crédit Mobilier.	977 50	» »	2 50	982 50	5	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	890	» »	2 50	915	25	» »
Orléans (estamp.)	872 50	2 50	» »	877 50	5	» »
Orléans, nouveau	775	» »	5	775	» »	» »
Nord (actions anciennes).	978 75	» »	» »	978 75	» »	» »
Est.	477 50	5	» »	472 50	» »	5
Paris-Lyon-Méditerranée.	898 75	» »	1 25	895	» »	3 75
Lyon nouveau.	897 50	» »	1 25	897 50	» »	» »
Midi.	637 50	» »	3 75	637 50	» »	» »
Ouest	515	» »	3 75	515	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1620	» »	7 50	1635	15	» »
Canal de Suez.	471 25	» »	1 25	472 50	1 25	» »
Transatlantiques.	560	» »	» »	560	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	68 10	» »	» »	68	» »	10
Autrichiens.	413 75	7 50	» »	411 25	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	528 75	2 50	» »	527 50	» »	1 25
Victor-Emmanuel.	351 25	1 25	» »	351 25	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	340	» »	2 50	338 75	» »	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	598 75	3 75	» »	606 25	7 50	» »
Saragosse	528 75	2 50	» »	526 25	» »	2 50
Séville-Xérés-Séville.	447 50	2 50	» »	446 25	» »	1 25
Portugais	305	» »	» »	302 50	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	300	» »	» »	301 25	» »	» »
Orléans	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	291 25	» »	» »	291 25	» »	» »
Ouest	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »
Midi.	285	» »	» »	285	» »	» »
Est.	287 50	» »	» »	287 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le Certifié par l'imprimeur soussigné,